



AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4^e ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication Date 15 octobre 2025	Étape 1 (20 %) Date 14 novembre 2025	Étape 2 (20 %) Date 20 février 2026	Étape 3 (60 %) Date 22 juin 2026
Français	Sommaire des apprentissages faits et du comportement			
Lire (50 %)		☒	☒	☒
Écrire (30 %)		☒	☒	☒
Communiquer oralement (20 %)		☐	☐	☒
Anglais				
Interagir oralement (50 %)		☐	☐	☒
Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (35 %)		☐	☒	☒
Écrire des textes (15%)		☐	☒	☒
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30%)		☐	☒	☒
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)		☒	☒	☒
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)		☐	☒	☒
Science et technologie (100%)		☒	☒	☒
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)		☒	☒	☒
Éducation physique et à la santé (100 %)		☐	☒	☒
Arts plastiques (100 %)		☐	☒	☒
Musique atelier		☒	☒	☒
Inventer des pièces musicales ou instrumentales		☒	☒	☒
Interpréter des pièces musicales (70%)				
Apprécier des pièces musicales (30%)		☐	☐	☒
Chorale ou musique d'ensemble				
Interpréter des pièces musicales (100%)		☐	☒	☒
Piano, violon, violoncelle ou instrument à vent				
Interpréter des pièces musicales (100%)		☒	☒	☒

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique	☐	☐	☐



Communiquer	☐	☐	☐
Organiser son travail	☐	☐	☐
Travailler en équipe	☐	☐	☒

Nature des évaluations

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précision

Il est à noter qu'à la fin de la 4^e année, les élèves sont soumis à des épreuves obligatoires ministérielles en français (lecture et écriture).

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant(e) de votre enfant.